

Compte rendu de la réunion d'ouverture

Consultation du public – Projet éolien de la Voie Pouçoise (Coupéville)

Mardi 28 avril 2026

1. Informations générales

La réunion d'ouverture de la consultation du public relative au projet éolien de la **Voie Pouçoise** s'est tenue le **mardi 28 avril 2026** et a débuté à **18h42**, à la salle des fêtes de Coupéville.

2. Participants

- **Monsieur Raymond LAPIE**, Maire de Saint-Jean-sur-Moivre
- **Madame Carole PERARDEL**, Première adjointe de la commune de Coupéville
- **Monsieur Claude MAUPRIVEZ**, Commissaire enquêteur
- **Madame Satchimi BOUCHARLAT**, Cheffe de projet – SSE Renewables
- **Madame Léna DUMONTET**, Responsable communication – SSE Renewables

3. Introduction et cadre réglementaire

Monsieur **Claude Mauprivez**, Commissaire enquêteur, ouvre la séance en rappelant le caractère **obligatoire** de cette réunion dans le cadre de l'instruction du projet éolien de la Voie Pouçoise.

Il précise son rôle et ses missions en tant que **tiers indépendant**, désigné par le **Tribunal administratif**, conformément à une charte de déontologie consultable sur demande. Ses missions consistent notamment à :

- veiller au respect des procédures réglementaires,
- assurer des permanences,
- orienter le public vers les documents utiles,
- recueillir les contributions du public,
- rédiger un **rapport final** accompagné de **conclusions motivées** à l'issue de la consultation.

4. Consultation du public – Loi « Industrie verte »

Le Commissaire enquêteur rappelle que le projet est soumis à une **Consultation du public**, procédure issue de la loi dite *Industrie verte*, qui se substitue à l'enquête publique classique.

À ce titre :

- le projet peut encore **évoluer** durant la période de consultation, en fonction des contributions recueillies ;
- le délai de rédaction du rapport est désormais de **trois semaines** après la clôture de la consultation (contre un mois auparavant) ;
- il n'est plus formulé d'avis favorable ou défavorable, mais des **conclusions motivées**.

La réunion d'ouverture doit se tenir dans les **15 premiers jours** suivant le début de la consultation, et une réunion de clôture est prévue dans les **15 derniers jours**. Un compte rendu de la présente réunion est établi dans un délai de **huit jours**.

5. Calendrier de la consultation

- **Début de la consultation** : 18 avril 2026
- **Fin de la consultation** : 18 juillet 2026
- **Rédaction du rapport du Commissaire enquêteur** : aux alentours du 8 août 2026

La consultation est **exclusivement numérique**, conformément au cadre réglementaire, avec toutefois la possibilité de permanences. Les supports d'information utilisent l'**affichage sur fonds vert**, en écho à la loi Industrie **verte**.

Il est également rappelé que la réunion fait l'objet d'un **enregistrement audio**, destiné uniquement à la rédaction du présent compte rendu et supprimé après sa finalisation.

6. Présentation du projet

Madame **Satchimi Boucharlat**, cheffe de projet chez SSE Renewables, présente le projet éolien de la Voie Pouçoise durant environ **20 minutes**.

À l'issue de cette présentation, plusieurs échanges ont lieu :

- Des questions portent sur la **taille des éoliennes** et la **garde au sol**.
- Concernant les **traits violets figurant sur la diapositive 19**, il est précisé qu'ils correspondent aux **distances aux habitations**.
- À propos du dispositif de **bourse aux arbres**, il est indiqué que les habitants peuvent bénéficier de plantations sous réserve de résider dans l'une des **trois communes éligibles** : Saint-Jean-sur-Moivre, Coupéville et Le Fresne.

7. Échanges sur les mesures d'accompagnement et le raccordement

Monsieur **Raymond Lapie** rappelle que des propositions ont été formulées antérieurement, notamment la création d'une **piste cyclable** ou l'installation d'une **borne de recharge électrique**.

Madame Perardel et Monsieur Lapie demandent également au porteur de projet si une enveloppe budgétaire a été allouée pour **ces mesures d'accompagnement dont la borne de recharge électrique pour la commune de Saint-Jean-sur-Moivre.**

Madame **Léna Dumontet** indique que ces propositions **concernant les mesures d'accompagnement figurent bien dans le bilan de la concertation et seront examinées par le porteur de projet une fois le projet autorisé et purgé de tout recours.** Cependant, à ce jour, aucune enveloppe budgétaire n'a été allouée pour les mesures d'accompagnement. Concernant l'installation de la borne de recharge électrique, le porteur de projet s'est engagé sur l'étude du financement de l'installation de la borne électrique uniquement.

Madame **Carole Perardel** souligne d'autre part que, indépendamment de l'acceptation du projet, la question du **raccordement électrique** demeure un enjeu majeur.

Monsieur Raymond Lapie indique qu'au sein du PLUi :

- **128 éoliennes sont déjà construites,**
- **63 éoliennes sont autorisées.**

Madame **Satchimi Boucharlat** reconnaît les contraintes existantes sur les capacités de raccordement, tout en indiquant que des **solutions alternatives** sont à l'étude, telles que le raccordement à des postes privés.

Le Commissaire enquêteur complète ces échanges en mentionnant que cette problématique concerne également d'autres projets énergétiques, notamment des projets photovoltaïques portés par des exploitants agricoles.

8. Clôture de la réunion

Monsieur **Claude Mauprivez** clôt la réunion en rappelant que la **réunion de clôture** de la consultation du public est prévue le **3 juillet 2026.**

Il précise que les contributions du public pourront être déposées tout au long de la consultation et que le porteur de projet apportera des **réponses au fil de l'eau.**